

République Française Département des Hautes Pyrénées	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 05 septembre 2018
Nombre de membres en exercice : 19	L'an deux mille dix-huit et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 août 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean NADAL.
Présents : 12	
Votants: 17	Sont présents: Jean NADAL, Marie BAUDOIN, Yves MENJOULOU, Catherine MARIENVAL, Pierre MANHES, Sylvie DUBERTRAND, Sylvain DOUSSAU, Nathalie DE BRITO, Mireille SEIMANDI, Pierre RENON, Isabelle CARCHAN, Jean Louis LASSALLE Représentés: Sonia DELACROIX, Philippe ESTANGOY, Benjamin DORIAN, Cathy LE NOACH, Isabelle CLERCQ Excuses: Christian POUBLAN, Damien LARROUQUE Secrétaire de séance: Mireille SEIMANDI

Objet: Décisions - DE 2018 034

Par délibération du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans les domaines prévus par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par Mr le Maire en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. Conformément à cet article, Mr le Maire rend compte des décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal soit :

Date	Objet de la décision
19/06/2018	Bien situé AM 377 place du Marcadieu, pas de préemption de la ville
20/06/2018	Bien situé AI 97, 146 chemin de courses, pas de préemption de la ville
20/06/2018	Bien situé A81 avenue de Pau pas de préemption de la ville
26/07/2018	Bien situé AM388, allées Larbanès, pas de préemption de la ville
26/07/2018	Bien situé D764 Lascouanes, pas de préemption de la ville
30/07/2018	Bien situé AM199 les allées, pas de préemption de la ville
30/07/2018	Bien situé A502 473 rue du maquis de Sombrun, pas de préemption de la ville
30/07/2018	Bien situé C747 et C749 avenue des châteaux, pas de préemption de la ville
30/07/2018	Bien situé AL98 rue des tanneries, pas de préemption de la ville

14/08/2018	Bien situé AH85 AH 6 172 rue des champs, pas de préemption de la ville
14/08/2018	Bien situé AL157 399 rue Georges Clémenceau, pas de préemption de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité
- de prendre acte des décisions mentionnées ci-dessus

Objet: Rapport annuel délégations de service public - DE 2018_035

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu technique et financier _ du service de l'Eau et du service de l'Assainissement au titre de l'année 2017 _ en application des dispositions du contrat conclu entre la commune de Maubourguet et la société VEOLIA eau et de la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics.

En effet l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'information donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2017 concernant les rapports du délégataire de service public compte rendu technique et financier du Service de l'eau et du Service assainissement, établi par notre délégataire VEOLIA eau.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - maubourguet - DE 2018_036

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 259	Autres bâtiments publics	-600 000.00	
21318 - 319	Rénovation Hôtel de France	600 000.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,
- de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les réajustements de comptes.

Objet: Demande de subvention amendes de police - DE 2018_037

La commune de Maubourguet poursuit l'acquisition de panneaux de signalisation de police en vue d'améliorer la sécurité et les conditions de circulation. A ce titre, Monsieur le Maire sollicite une subvention au titre du programme des amendes de polices de l'année 2018.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT	RECETTES HT
Panneaux de signalisation de police et signalisation horizontale 2 738	Département des Hautes Pyrénées (60%) 1 642
	Autofinancement (40%) 1 096
TOTAL 2 738	TOTAL 2 738

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- de solliciter le concours financier du Département des Hautes Pyrénées à hauteur de 60 % du montant global de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet: Acquisition d'un bien par voie de préemption - DE 2018_038

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 juin 2018 acceptant la délégation de la communauté de communes Adour Madiran pour exercer le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Maubourguet,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°2068, reçue le 27 juillet 2018, adressée par SELARL CCT, notaires à Tarbes, en vue de la cession moyennant le prix de 34000€, d'une propriété sise 45 allées Larbanès à Maubourguet, cadastrée section AM75, d'une superficie totale de 1a12ca appartenant à la SCI Les Bleuets,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 7 mai 2018,

Considérant que la commune souhaite revitaliser le centre-ville et favoriser la politique de développement touristique,

Considérant que la commune de Maubourguet est propriétaire de l'Hôtel de France, hôtel restaurant de 7 chambres et 50 couverts jouxtant ce bâtiment,

Considérant que la commune a engagé une étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension de l'Hôtel de France, mitoyen des biens vendus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Maubourguet cadastré section AM 75 au 45 allées Larbanès, d'une superficie totale de 112 m² appartenant à la SCI Les Bleuets.

- la vente se fera au prix de 34 000 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

- un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision, avec paiement comptant

- le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Objet: Programme éclairage public rue Joffre, rue de l'Hôtel de ville et rue G. Clemenceau - DE 2018 039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération citée en objet a été retenue par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées qui en assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exercice de ses compétences pour l'année 2018 sur le programme ECLAIRAGE PUBLIC.

Le montant de la dépense (études et travaux) est évalué à **52 000 € HT**. Le financement prévisionnel est le suivant :

- SDE (25%) 13 000 €
- Autofinancement 39 000 €

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées ;

- de s'engager à garantir au SDE65 la somme **39 000.00 €** au titre de sa participation aux travaux ; cette somme sera prélevée sur les fonds propres de la commune.

- de préciser que le montant de la contribution définitive de la commune sera déterminé après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité

Objet: Tarifs - DE 2018 040

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des usagers souhaitent se porter acquéreur :

- des anciennes dalles de béton du parvis de la place de la Libération au tarif de 3€/m²
- des anciennes barrières métalliques au tarif de 0,50 centimes/ kg
- des anciennes consoles de la place de la Libération au tarif unitaire de 60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- de fixer les tarifs suivants :
 - 3€/m² la dalle de béton du parvis de la place de la Libération,
 - 0,50 centimes d'€ / kg les anciennes barrières métalliques
 - 60€ ancienne console place de la Libération
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Objet: Rachat de biens mobiliers - DE 2018 041

Monsieur le Maire précise que le locataire de l'appartement n°1 de la Résidence du Boulevard Lapalu a donné son préavis de départ au 31 août 2018. Il a sollicité le rachat de son équipement mobilier de cuisine, installé en novembre 2012 et laissé sur site. Monsieur le Maire propose le rachat de cet équipement mobilier pour 50% de sa valeur soit 110,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 15 pour et deux contre,

- d'accepter le rachat du mobilier de cuisine à hauteur de 110,50 €
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet: Subvention opération façades - DE 2018 042

Monsieur le Maire expose que Mme Marguerite LABAT, domiciliée 268 allées Larbanès a réalisé des travaux dans le cadre de l'opération façades reconduite en 2015 et 2016. Les travaux validés en 2016 par l'architecte en charge de l'opération ont été réalisés en 2017. Il convient de lui attribuer une subvention de 800€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'attribuer une subvention d'un montant de 800€ à Mme Marguerite LABAT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Objet: Convention CCAM transfert compétence « affaires scolaires, péri et extra-scolaires » - DE 2018 043

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'extension de la compétence affaires scolaires, péri et extra scolaires au 1er janvier 2018, la commission scolaire péri et extra scolaires et finances de la CCAM a validé en date du 20 Août 2018 le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements scolaires des communes vers la communauté de communes. Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention à passer avec la communauté de communes Adour Madiran (Cf. annexe)
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer ladite convention

Objet: Convention ESAT mise à disposition de travailleurs handicapés - DE 2018 044

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune a sollicité la mise à disposition de de deux travailleurs handicapés le vendredi matin pour évacuer les poubelles de la commune à compter du 7 septembre 2018 au 30 juin 2019. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention à passer avec l'Etablissement et le service d'aide par le Travail de Madiran pour l'évacuation des poubelles communales
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer ladite convention

Objet: Convention société Orange terrain Centre Culturel - DE 2018 045

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune a sollicité la Société Orange pour aménager une surface de terrain en espace de stationnement (une bande de 35m x 2.5m sur le terrain du bâtiment technique Orange sis Impasse du Casino) pour permettre le bon déroulement des Rencontres de l'art et du sport. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention à passer avec Orange
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer ladite convention

Objet: Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD). - DE 2018_046

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées (dit le « CDG 65 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 65 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 65 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 65 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le maire à désigner le CDG 65 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

Objet: Adhésion au service « médiation préalable » - DE 2018_047

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permise par l'article 5 IV de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif.

Ce processus concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles suivantes:

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 ;
- Décisions de refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au point précédent ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1^{er} du décret du 30 septembre 1985.

Ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

La conduite de la médiation sera assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

Toutefois, pour bénéficier de cette nouvelle prestation, qui sera incluse dans la cotisation additionnelle (sans augmentation de celle-ci), les collectivités doivent délibérer avant le 31 décembre 2018.

Cette délibération n'engage à rien mais pourra permettre, dans l'hypothèse d'un conflit, d'éviter un contentieux au tribunal par cette phase de dialogue et d'aboutir à une résolution rapide et durable du différend.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette démarche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées,

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire figurant en annexe.

Objet: Désignation représentant au Collège Jean Jaurès - DE 2018 048

Monsieur le Maire informe l'assemblée de Mme Cathy LE NOAC'H délégué titulaire au Conseil d'administration du Collège Jean Jaurès, par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, n'a plus la possibilité d'exercer cette représentation et sollicite son remplacement. Son suppléant exerçant une activité professionnelle sur Paris, il ne pourra pas la remplacer.

Il est proposé de désigner un nouveau titulaire Nathalie DE BRITO et suppléant Pierre Renon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Nathalie DE BRITO, délégué au Conseil d'administration du Collège Jean Jaurès et suppléant Pierre Renon.

Objet: Frais de mission - DE 2018 049

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France (AMF) organise le Congrès des maires et présidents de communauté se déroulera du 20 au 22 novembre 2018 Porte de Versailles à Paris et aura pour thème "Servir le Citoyen et agir pour la République". Ces journées permettent aux maires des communes de France de se rencontrer et de participer à des réunions d'information.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il se rendra à ce congrès, accompagné des maires Adjoints et conseillers municipaux suivants : Madame Marie JUAN BAUDOIN, Monsieur Yves MENJOULOU, Madame Sylvie DUBERTRAND et Madame Isabelle CARCHAN.

Il propose également la prise en charge des frais de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de mandater expressément, conformément aux dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus désignés ci-dessus pour qu'ils se rendent au Congrès des Maires 2018 organisé par l'Association des Maires de France (AMF) ;
- d'autoriser la prise en charge totale des frais de transport pour un montant de 957,25€.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Objet: Demande de subvention modificative - DE 2018 050

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 5 avril 2018 fixant le plan de financement prévisionnel de l'opération "requalification des espaces publics" comprenant la réhabilitation de la halle, l'aménagement

de la rue Aveilhé et de la rue Maréchal Joffre du pont du canal Dutaut au pont de l'Echez. Monsieur le Maire souhaite solliciter le concours financier de l'Etat et de la Région, en complément du Département des Hautes Pyrénées et propose un nouveau plan de financement.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux place de la Libération (rue Maréchal Joffre, rue Aveilhé et Halle)	385 564	Département des Hautes Pyrénées	100 000
Etudes	37 198,72	Région	100 000
Autres	8 832,80	Etat	23 800
		Autofinancement et emprunt	207 795,52
TOTAL	431 595, 52	TOTAL	431 595, 52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de solliciter le concours financier de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de l'Etat
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 05 septembre 2018 par date


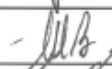






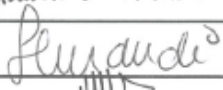



DATE	NUMERO	OBJET
05/09/2018	DE_2018_034	Décisions
05/09/2018	DE_2018_035	Rapport annuel délégations de service public
05/09/2018	DE_2018_036	Vote de crédits supplémentaires - maubourguet
05/09/2018	DE_2018_037	Demande de subvention amendes de police
05/09/2018	DE_2018_038	Acquisition d'un bien par voie de préemption
05/09/2018	DE_2018_039	Programme éclairage public rue Joffre, rue de l'Hôtel de ville et rue G. Clemenceau
05/09/2018	DE_2018_040	Tarifs
05/09/2018	DE_2018_041	Rachat de biens mobiliers
05/09/2018	DE_2018_042	Subvention opération façades
05/09/2018	DE_2018_043	Convention CCAM _ transfert compétence « affaires scolaires, péri et extra-scolaires »
05/09/2018	DE_2018_044	Convention ESAT _ mise à disposition de travailleurs handicapés
05/09/2018	DE_2018_045	Convention société Orange_terrain Centre Culturel
05/09/2018	DE_2018_046	Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).
05/09/2018	DE_2018_047	Adhésion au service « médiation préalable »
05/09/2018	DE_2018_048	Désignation représentant au Collège Jean Jaurès
05/09/2018	DE_2018_049	Frais de mission
05/09/2018	DE_2018_050	Demande de subvention modificative

République Française
Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : TARBES
COMMUNE DE MAUBOURGUET

LISTE DE PRESENCE

5/09/2018

Date de la convocation:

NOM	FONCTION	SIGNATURE
NADAL Jean	Maire	
BAUDOIN Marie	1er Adjoint	
MENJOULOU Yves	2ème Adjoint	
MARIENVAL Catherine	3ème Adjoint	
MANHES Pierre	4ème Adjoint	
DUBERTRAND Sylvie	5ème Adjoint	
DOUSSAU Sylvain	Conseiller Municipal	
DELACROIX Sonia	Conseillère Municipale	pouvoir à J. Lassalle
ESTANGOY Philippe	Conseiller Municipal	Pouvoir Nathalie De Brito
DE BRITO Nathalie	Conseillère Municipale	
DORIAN Benjamin	Conseiller Municipal	pouvoir à J. NADAL
SEIMANDI Mireille	Conseillère Municipale	
RENON Pierre	Conseiller Municipal	
CARCHAN Isabelle	Conseillère Municipale	
LASSALLE Jean Louis	Conseiller Municipal	
LE NOACH Cathy	Conseillère Municipale	pouvoir à J. CARCHAN
POUBLAN Christian	Conseiller Municipal	
CLERCQ Isabelle	Conseillère Municipale	pouvoir à M. BAUDOIN
LARROUQUE Damien	Conseiller Municipal	

Elu secrétaire de séance : Mireille SEIMANDI